



MOT DU PRÉFET

Une fête réussie!

En mars dernier, je vous précisais que la MRC de Portneuf fêtait en 2007 ses 25 ans d'existence. Pour souligner cela, deux événements furent inscrits au programme soit deux activités retrouvailles, l'une pour les élus et l'autre pour le personnel. Cette dernière activité eut lieu le 7 septembre dernier au Manoir de Neuville lors d'une fin de journée et d'une soirée magnifiques, tant du côté de la température que de l'ambiance. Cette fête me permit de retrouver ou de rencontrer d'anciens employés de la MRC de Portneuf, de remémorer des souvenirs et de fraterniser. Tous ces échanges m'ont permis de saisir une facette de cette organisation qu'on ne relève pas souvent.

En vue de tenir cette fête, les organisateurs ont dû faire un travail colossal pour inventorier et retracer tous les employés ayant œuvré à la MRC de Portneuf depuis 1982. À ma grande surprise, on dénombra 130 personnes! Mais comment une petite organisation comportant environ une trentaine de travailleurs a vu autant de personnes y passer? Ce phénomène s'explique dans un premier temps par le fait qu'au début des années 80, la MRC utilisait beaucoup les programmes d'emploi pour répondre à ses besoins en main-d'œuvre. Les critères d'éligibilité de ces programmes et leur caractère temporaire faisaient en sorte d'entraîner un fort taux de roulement de personnel. Dans un deuxième temps, le nombre, la nature et la diversité des mandats de la MRC ont encouragé l'embauche de personnel. Mais c'est dans le mode de réalisation de ces projets qu'on peut répondre à la question.

Tenant compte de l'importance de son territoire et de sa population, l'avènement de la Loi sur la fiscalité municipale et de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a généré des efforts considérables relativement à ses deux principaux mandats soit l'évaluation foncière et l'aménagement du territoire. Précurseur des principes de « l'achat local » ou « du développement endogène », la MRC a préféré se donner des ressources internes au lieu de confier la réalisation de ces mandats à des entreprises de l'extérieur. Cela étant, la MRC fut un incubateur de travailleurs spécialisés, un tremplin vers des carrières professionnelles passionnantes pour plusieurs d'entre eux et un générateur d'emplois très significatif pour la région. Il s'agit certes de retombées dont on peut être fier.

Le 25 octobre prochain aura lieu la deuxième activité retrouvailles à l'attention cette fois des élus municipaux. J'anticipe encore des surprises lors de cette soirée!

Michel Matte, préfet

Chroniques de la MRC

LES PROGRAMMES DE RÉNOVATION DOMICILIAIRE

Depuis plus de 25 ans, la MRC de Portneuf et la Société d'habitation du Québec (SHQ) répondent aux besoins des ménages à faible revenu en matière d'habitation. Quatre programmes d'aide financière ont été instaurés pour répondre à cette mission. En voici une brève description.

Programme de réparation d'urgence (P.R.U.)

Ce programme est destiné aux propriétaires occupants ayant une résidence nécessitant des travaux urgents et visant à corriger rapidement des défauts qui affectent la sécurité des personnes (système électrique, plomberie, chauffage, toiture ou structure). Vous pouvez bénéficier de ce programme si le revenu annuel du ménage ne dépasse pas le revenu maximum admissible prévu au tableau suivant. La valeur uniformisée de l'immeuble ne doit pas dépasser 75 000 \$ excluant la valeur du terrain. Ce programme permet l'octroi d'une subvention maximale de 5 000 \$.

Revenu annuel maximum admissible :

1 pers.	2/3 pers.	4/5 pers.	6 pers. et +
16 000 \$	19 500 \$	22 500 \$	24 500 \$

Programme RénoVillage

Ce programme est destiné aux propriétaires occupants ayant une résidence nécessitant des travaux visant à corriger des défauts majeurs qui affectent la sécurité des personnes (système électrique, plomberie, chauffage, toiture ou structure). Vous pouvez bénéficier de ce programme si le revenu annuel du ménage ne dépasse pas le revenu maximum admissible prévu au tableau suivant. La valeur uniformisée de l'immeuble ne doit pas dépasser 75 000 \$ excluant la valeur du terrain. La subvention peut atteindre 90% du coût des travaux, sans toutefois dépasser 10 000 \$. En 2007, ce programme a vu son budget doubler pour atteindre 385 000 \$.

Revenu annuel maximum admissible :

1 pers.	2/3 pers.	4/5 pers.	6 pers. et +
25 500 \$	28 500 \$	30 600 \$	33 000 \$

Programme de logements adaptés pour aînés autonomes (L.A.A.A.)

Ce programme accorde une aide financière aux personnes, à faible revenu, âgées de 65 ans et plus. Il vise à apporter des adaptations mineures à la résidence ou au logement. Les adaptations admissibles visent à atténuer les difficultés que les aînés peuvent rencontrer dans l'accomplissement de certaines tâches quotidiennes comme par exemple l'accessibilité au logement, l'utilisation de la cuisine ou de la salle de bains, etc. Le revenu total du ménage ne doit pas dépasser le revenu maximum admissible prévu au tableau suivant. L'aide versée peut atteindre 3 500 \$ lorsque les travaux sont exécutés par un entrepreneur ou 1 750 \$ s'ils sont réalisés par l'occupant ou par une personne ne possédant pas de licence d'entrepreneur.

Revenu annuel maximum admissible :

1 pers.	2 pers. (couple)	3 pers.	4 pers.	5 pers.
16 000 \$	16 000 \$	19 500 \$	22 000 \$	22 000 \$

Programme d'adaptation à domicile (P.A.D.)

Ce programme s'adresse à la personne handicapée qui fait partie soit d'un ménage propriétaire de sa maison, soit d'un ménage locataire de son logement ou d'une chambre ou est hébergée par une famille d'accueil. Celui-ci vise à adapter le logement de façon à ce que la personne puisse accéder librement autant à l'extérieur qu'à l'intérieur de la demeure. L'aide financière peut atteindre 16 000 \$ au propriétaire occupant ou 8 000 \$ au propriétaire du logement. Préalablement à la demande, le demandeur doit faire l'objet d'une évaluation effectuée par un ergothérapeute. Ce dernier complètera avec le demandeur le formulaire « Demande d'aide provisoire ».

Pour toute information concernant ces programmes!

Nous vous invitons à communiquer avec M. Daniel Jobin, responsable de l'application des programmes de la SHQ à la MRC de Portneuf, aux numéros de téléphone suivants : 418 285-3744 ou 1 877 285-3746 (sans frais).

Saviez-vous que?

La prochaine assemblée publique du conseil de la MRC se tiendra le 17 octobre 2007 à 20h00.